

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

---

**ÉVALUATION DU MÉRITE SCIENTIFIQUE**

---

**Objectif :** Décrire le processus d'évaluation du mérite scientifique des protocoles de recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux.

**Cibles :** Cette procédure doit être observée par tous les membres du Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA) et du Comité institutionnel d'évaluation du mérite scientifique (CIÉMS) et par les responsables des projets qui travaillent avec des animaux en recherche.

**Responsable :** Président du CÉUA ou son représentant désigné.

Généralités :

- Pour se conformer aux politiques du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et de l'Université de Montréal, le mérite scientifique de tout projet de recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux doit être évalué par des pairs. Une telle évaluation vise à vérifier le bien-fondé d'un projet de recherche avant que l'utilisation d'animaux ne puisse être approuvée.
- L'évaluation du mérite scientifique ne remplace en aucun cas la révision du CÉUA concernant l'utilisation éthique des animaux. En fait, le CÉUA évalue le projet de recherche que lorsque son mérite scientifique est démontré.
- Le formulaire en lien avec les demandes scientifiques est disponible sur le site Web du Bureau de la conduite responsable à la recherche : [Conduite responsable en recherche](#).

---

Processus :

**1) Projet de recherche financé ou jugé admissible par un organisme qui utilise l'évaluation par les pairs**

- Dans les cas de programmes ou de projets de recherche qui reçoivent un financement par des organismes possédant un comité de révision du mérite scientifique, l'Université de Montréal reconnaît l'évaluation d'un tel comité et le ou la responsable du projet n'a pas à présenter une demande d'examen du mérite scientifique supplémentaire.
- L'annexe 1 énumère les principaux organismes subventionnaires ou compagnies contractantes reconnus par le CÉUA.

**2) Projet de recherche financé par un organisme qui n'utilise pas l'évaluation par les pairs ou sans financement**

- Dans les cas où les projets ne sont pas financés ou sont financés par une source qui n'emploie pas un mécanisme d'examen par des experts indépendants (p. ex., fonds internes, privés, provenant d'un organisme dont les procédures ne le prévoient pas), il revient au ou à la responsable du projet d'obtenir le mérite scientifique de son projet.
- Pour ce faire, l'Université de Montréal a mis en place le Comité institutionnel d'évaluation du mérite scientifique (CIÉMS). Le CIÉMS, qui relève du vice-rectorat responsable de la recherche, a pour mandat d'évaluer le mérite scientifique de tout projet de recherche utilisant des animaux et n'ayant pas déjà fait l'objet d'une telle évaluation par les pairs. Au besoin, le CIÉMS peut solliciter l'avis d'un expert externe ou celui d'un ou d'une vétérinaire des animaleries de l'Université.
- L'évaluation du CIÉMS est basée sur le formulaire d'évaluation du mérite scientifique du CCPA, notamment :
  - la pertinence des objectifs et de la valeur potentielle de l'étude;
  - la pertinence des hypothèses de l'étude et de la qualité du schéma expérimental du projet;
  - la pertinence de la méthodologie faisant appel à l'utilisation d'animaux;

- 
- la pertinence du modèle animal et du nombre d'animaux.
  - Les possibilités de décisions du CIÉMS sont les suivantes. Le mérite scientifique est jugé :
    - Excellent; la demande est approuvée tel quel.
    - Bon; le CIÉMS suggère des révisions mineures au ou à la responsable du projet.
    - Passable; le CIÉMS demande des modifications importantes à apporter au projet.
    - Faible; le CIÉMS estime que le projet ne devrait pas être mené.
  - La procédure à suivre pour le ou la responsable du projet est la suivante :
    1. Il/elle remplit le formulaire *CIÉMS – Demande d'évaluation du mérite scientifique*.
    2. Il/elle fait parvenir le formulaire rempli au secrétariat du CÉUA, qui le fera suivre au CIÉMS.
    3. Le CIÉMS contacte le responsable de l'étude pour obtenir un complément d'information, le cas échéant.
    4. Le CIÉMS transmet sa décision et ses recommandations au CÉUA.
  - Une fois que le CIÉMS reconnaît le mérite scientifique d'un projet, cette reconnaissance est valide pour la durée du projet, à moins qu'une modification fondamentale soit apportée au projet (p. ex., changement d'orientation général du projet, ajout de nouveaux modèles animaux) ou à la demande du CÉUA.

**Approbation :**

\_\_\_\_\_  
Président du CÉUA

\_\_\_\_\_  
Date

**Bibliographie :**

- Conseil canadien de protection des animaux. *Lignes directrices du CCPA sur : la révision de protocoles d'utilisation d'animaux d'expérimentation, 1997.*

- 
- Conseil canadien de protection des animaux. *Politique du CCPA sur : l'examen du mérite scientifique et éthique de la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux*, 2013.
  - Conseil canadien de protection des animaux. Foire aux questions sur la *Politique du CCPA sur : l'examen du mérite scientifique et éthique de la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux*, 2019.
  - Conseil canadien de protection des animaux. *Politique du CCPA sur : le mandat des comités de protection des animaux*, 2006.
  - Université de Montréal. *Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement*, 2012.
  - Université de Montréal. *Directives d'application de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement* (en préparation).

## ANNEXE 1

### Liste des principaux organismes subventionnaires ou compagnies contractantes reconnus qui utilisent l'évaluation par les pairs pour le mérite scientifique des projets de recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux

- le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG)
- le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ)
- Les Éleveurs de porcs du Québec
- Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT),
- le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRSQ)
- le Fonds de santé des animaux de compagnie
- le Fonds du centenaire
- le Fonds en santé équine
- Génome Québec/Canada
- la Grappe porcine
- Hydro-Québec
- les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Mitacs
- Morris Animal Foundation
- le National Institute of Health (NIH)
- Novalait
- Les Producteurs d'œufs du Canada
- la Société canadienne d'arthrite
- Zoetis